



Accident travail - trajet : responsabilité ??

Par **clarisse78260**, le **16/10/2010** à **12:55**

Bonjour,

J'ai eu un accident de travail-trajet en glissant dans l'escalier verglacé (janvier 2009) qui mène au restaurant inter-entreprise. Cet escalier est hors de l'immeuble de mon travail, il est utilisé par plusieurs sociétés pour la pause méridienne et c'est le syndic qui nous loue les bureaux qui en assure la maintenance et l'entretien avec le parking, etc. Ce jour là l'escalier n'était pas déneigé !

J'ai énormément de séquelles, je suis toujours en arrêt et pas encore consolidée. Je souhaiterais avoir un recours en responsabilité, indépendamment de l'invalidité fixée par la sécurité sociale, pour cet accident (pretium doloris, préjudice esthétique, moral et toutes les conséquences que cet accident a sur ma vie de tous les jours.

Ma question est :

Qui est responsable ?? Contre qui dois-je me retourner : contre le syndic des locaux ou contre mon employeur ??

Merci d'avance de votre aide,
Cordialement,

Par **julius**, le **17/10/2010** à **12:18**

Dans le cadre du travail , je vous préconise d'attaquer votre employeur qui se doit de vérifier que ses employés travaillent dans des conditions sans risque, mais aussi d'appeler le

propriétaire de l'immeuble , responsable de l'enneigement.

Ce sera au juge de déterminer la réalité des faits et l'imputation à chaque fautif.

Cependant , je vous conseille vivement de vous faire accompagner d'un avocat , maitre en la matière pour connaitre les filières.